

Liste des délibérations Conseil Municipal du 17 septembre 2026 à 18 h 30

Date de convocation : 11/09/2026

Affichage ordre du jour : 11/09/2026

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Romuald KLEIN ; Bernard DEJEAN ; Yoan BEUZELIN ; Christine VERDIER ; Jérôme THONNAT ; Sandrine CUBIZOLLES ; Valérie ROFIDAL ; Philippe MARTIN ; Cloé PAUL-VICTOR ; Laurent LAFONT ; Manon JOLY ; Philippe GERBIER ;

Pouvoirs : Laure BARTHELEMY a donné procuration à Philippe MARTIN ; Martine DURAND-RAMBIER a donné procuration à Philippe TOURRIER ;

Absents excusés : Franck BRITTO ; Victorine MARTY FRAISSE ;

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

Désignation du secrétaire de séance : Bernard DEJEAN

ORDRE DU JOUR

Décisions prises par le Maire :

- Attribution du marché Peinture – revêtements souples – extension et réaménagement de l'école maternelle
- Attribution du marché Carrelages – faïences – extension et réaménagement de l'école maternelle

Approbation du procès-verbal du CM du 21 juillet 2026

77-1 Désignation du correspondant incendie et secours

78-2 Établissement du loyer – Local de l'Orangerie

79-3 Exonération du loyer – Pizzeria

80-4 Prise de participation de la commune dans la société par actions simplifiées (SAS) Ferrières Énergie Partagée

81-5 Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

82-6 Création d'une régie mixte – Communication, évènementiel et vie associative

83-7 Acquisition du Mas Neuf

Approbation du CM du 21 juillet : à l'unanimité

17.09.2026 / N° 77-1 / 9.1 Autres domaines de compétences

Désignation du correspondant incendie et secours

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** en son sein le correspondant incendie et secours (Franck BRITTO, membre titulaire et Yannick DE SALVADOR, membre suppléant) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

17.09.2026 / N° 78-2 / 3. Domaine et patrimoine / 3.3 Locations

Établissement du loyer – local de l'Orangerie

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :



- **APPROUVE** le montant du local tel que présenté ;
- **APPROUVE** les répartitions telles que présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

17.09.2026 / N° 79-3 / 3. Domaine et patrimoine / 3.3 Locations

Exonération du loyer – local de la pizzeria

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exonération du loyer pour une durée de 2 mois pour le local de la pizzeria
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Romuald KLEIN ; Bernard DEJEAN ; Yoan BEUZELIN ; Christine VERDIER ; Jérôme THONNAT ; Sandrine CUBIZOLLES ; Valérie ROFIDAL ; Philippe MARTIN ; Cloé PAUL-VICTOR ; Laurent LAFONT ; Manon JOLY ; Philippe GERBIER ;

Pouvoirs : Laure BARTHELEMY a donné procuration à Philippe MARTIN ; Martine DURAND-RAMBIER a donné procuration à Philippe TOURRIER ;

Absents excusés : Franck BRITTO ; Victorine MARTY FRAISSE ;

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 11

Désignation du secrétaire de séance : Bernard DEJEAN

Considérant la prise de parts de Philippe TOURRIER, Yannick DE SALVADOR, Soizic CHARLES, Valérie ROFIDAL et Jérôme THONNAT, ces derniers ne peuvent pas prendre part au vote.

17.09.2026 / N° 80-4 / 7 Finances / 7.10 Divers

Prise de participation de la commune dans la SAS Ferrières Énergie Partagée

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions de l'article L2253-1 du CCGCT,

VU les dispositions de l'article L294-1 du Code de l'Energie,

VU le plan d'affaires de la Société de projet ;

VU les statuts de la SAS ENR Ferrieres Energie Partagée

Considérant le projet de territoire permettant de favoriser un projet de production d'énergie renouvelable et d'autoconsommation collective ;

- **APPROUVE** la prise de participation par la Commune au capital de la SAS Ferrieres énergie partagée ;
- **FIXE** le montant de la prise de participation de la Communauté de Communes au capital de la Société de Projet à hauteur de cent (100) euros du capital total de la Société de Projet qui sera inscrite au budget de la commune ;
- **APPROUVE** le paiement de cent (100) euros au titre de la quote-part de capital de la Communauté de Communes sur le compte bancaire ouvert au nom de la Société de projet ;
- **AUTORISE** M. Franck BRITTO (titulaire) et Mme Cloé PAUL VICTOR (suppléant) à siéger en tant que représentant(e)s de la commune au sein du Conseil d'Administration de la SAS FEP et le cas échéant



de toutes les autres instances représentatives de la Société dans les conditions des statuts ainsi annexés ;

- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer l'acte de prise de participation du capital social de la Société de projet et plus généralement tous les actes nécessaires à cette prise de participation ;

17.09.2026 / **N° 81-5** / 5. Institutions et vie politique / 5.2 Fonctionnement des assemblées
Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur du conseil municipal tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

17.09.2026 / **N° 82-6** / 7 Finances / 7.10 Divers
Création d'une régie mixte – Communication, évènementiel et vie associative

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de la régie mixte « Communication, évènementiel et vie associative » et les régisseurs retenus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la création de cette régie mixte
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

17.09.2026 / **N° 83-7** / 3. Domaine et patrimoine / 3.1 Acquisitions
Acquisition du Mas Neuf

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition du Mas Neuf au montant de 216 000 € et selon l'échéancier présenté ;
- **S'ENGAGE** à gérer le site en tenant compte de la préservation des Espaces Naturels Sensibles ;
- **INSCRIT** au profit du département de l'Hérault un pacte de préférence en cas de revente ou de projets de bail emphytéotique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

